



Gouvernement du Sénégal

SUIVI DE LA SITUATION ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

MANUEL DE L'AGENT ENQUÊTEUR

Volet Sécurité Alimentaire



Organisation
mondiale de la Santé



Mai 2013

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SAP	3
2. RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL LORS DES ENQUETES DU SAP	5
3. DEFINITIONS ET CONCEPTS.....	8
4. COMPREHENSION DES QUESTIONS.....	10
SECTION 1 : IDENTIFICATION DEMOGRAPHIE ET EDUCATION DU MENAGE	10
SECTION 2 : HABITAT, ASSAINISSEMENT, HYGIENE ET EQUIPEMENTS	13
SECTION 3 : CAPITAL PRODUCTIF, STOCKS ALIMENTAIRES ET POSSESSION DE BETAIL.....	15
SECTION 4 : CONSOMMATION ALIMENTAIRE	18
SECTION 5 : REVENUS DU MENAGE ET DEPENSES.....	20
SECTION 6: CHOCS/PROBLEMES/DIFFICULTES.....	23
SECTION 7: STRATEGIES D'ADAPTATION	24
RESULTATS DU REMPLISSAGE.....	25
FIN DE L'INTERVIEW	25

1. PRESENTATION DU SAP

En Afrique de l'Ouest, les récentes fortes hausses des prix des produits alimentaires et des hydrocarbures représentent une grave menace, dans une situation déjà fragile, aussi bien pour la sécurité alimentaire que pour la situation nutritionnelle des populations.

Le Sénégal, pays sahélien avec environ 12 millions d'habitants (RGP/H 2002) dont 51 % vivent en zone urbaine, n'a pas échappé à cette hausse des prix des denrées alimentaires. La production céréalière est structurellement déficitaire et ne couvre qu'environ 50 % des besoins de la population. Le pays compte largement sur les importations, principalement de riz, pour combler le déficit.

L'agriculture et ses produits dérivés représentent la principale source de revenu de la plupart de la population. L'agriculture est essentiellement pluviale. Ainsi, la dépendance de la majorité des habitants les rend très vulnérables par rapport aux chocs climatiques.

Les marchés hebdomadaires et quotidiens jouent un rôle fondamental dans les processus de transaction alimentaire. Beaucoup de ménages dépendent du marché pour leur approvisionnement. Depuis 2008, les ménages acheteurs nets sont confrontés à une hausse du prix des produits de base, tel que le riz brisé qui constitue la base de l'alimentation des populations. Les récents troubles sociaux à Dakar sont révélateurs des luttes auxquelles les familles urbaines se livrent quotidiennement pour assurer leur sécurité alimentaire.

En 2000, le Gouvernement du Sénégal avait mis en place le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE/CNSA) chargé du suivi de la sécurité alimentaire et des zones vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. En 2006, le SE/CNSA avait créé un système national d'alerte précoce (SAP) pour collecter, traiter, analyser et diffuser les informations relatives à la sécurité alimentaire et aussi prévenir et gérer d'éventuelles crises alimentaires. De ce point de vue, il doit non seulement renseigner des indicateurs relatifs à la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation des produits alimentaires mais également détecter et suivre les zones vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Cependant, le SAP après une brève période de fonctionnement, est depuis 2007, dans une période de léthargie. Ainsi, il n'existe aucun mécanisme de consolidation et de diffusion des informations sur la situation actuelle, et sur l'impact de la hausse des produits alimentaires et des mauvaises récoltes sur les ménages. En conséquence il était difficile aussi bien pour le Gouvernement que pour les partenaires de planifier des réponses appropriées.

Par rapport à cette situation, la redynamisation du SAP devient une nécessité impérieuse. En effet, un SAP qui arrive à suivre un certain nombre d'indicateurs clés sur une base régulière fournira une base solide pour l'alerte précoce. Ces informations permettront d'intervenir en temps opportun et de manière plus efficace.

Depuis 2009, le SE/CNSA appuyé par le PAM, la FAO et l'UNICEF tente d'opérationnaliser le SAP.

La mise en œuvre du projet d'Appui au Système d'Alerte Précoce (SAP) a permis d'atteindre d'importants résultats sur le renforcement des capacités des acteurs du SAP (autorités administratives à tous les niveaux, cadres techniques, partenaires techniques et financiers, etc.).

En effet, les différents modules de formation ont bénéficié à plus de 1300 agents, des services techniques de l'Etat au niveau central et décentralisé et les différentes enquêtes menées (AGVSAN 2010, les passages du SAP) ont permis à ces agents d'avoir une meilleure compréhension, des notions et concepts liés à la sécurité alimentaire et la nutrition. Les différents organes ont été redynamisés grâce à des actions de sensibilisation et d'information et par conséquent les autorités ont mobilisé les ressources nécessaires et la logistique dont le SAP avait besoin pour mener à bien ses activités.

Outre les différentes formations dont ont bénéficié les différents agents de l'Etat au niveau central et décentralisé et l'important équipement informatique mis à leur disposition, il faut noter la formalisation du suivi de la situation alimentaire et de la nutrition des populations à travers des enquêtes périodiques auprès d'un échantillon représentatif de ménages ce qui permettait de disposer d'informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnel des ménages sur l'ensemble du territoire.

Récemment, le SAP a joué un rôle de premier plan dans la gestion de la crise alimentaire, la première du genre que le pays a connue et qui est née de la mauvaise campagne agricole 2011/2012. En effet, c'est suite à une évaluation faite par le SAP que la situation alimentaire a été connue dans le pays. L'alerte donnée a permis à l'Etat et à ses partenaires d'assister plus d'un million de personnes en insécurité alimentaire ou dans un état de malnutrition.

C'est donc autant d'acquis à pérenniser afin d'assurer le bien être des ménages vulnérables. De toutes les analyses menées, il est cependant ressorti que cette pérennisation passe nécessairement par une plus grande implication de l'Etat dans la prise en charge des activités du SAP même si l'effort jusque là consenti dans la mobilisation des moyens humains et logistiques lors de toutes les enquêtes est à souligner. En effet sans la collaboration des autorités administratives à tous les niveaux notamment les Gouverneurs et les préfets dont la présence aux côtés des cadres techniques n'a jamais fait défaut, beaucoup de résultats ne seraient obtenus. Cet effort de l'Etat doit être poursuivi et renforcé par des moyens financiers plus conséquents pour que l'élan engagé dans cette dynamique de renforcement du SAP ne soit émoussé.

2. RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL LORS DES ENQUETES DU SAP

Comportement de l'équipe une fois dans sa zone d'enquête et dans le ménage :

Le chef d'équipe et les enquêteurs une fois dans leur zone d'enquête doivent, avant de commencer l'enquête, se présenter aux autorités administratives locales (préfets, maires, chefs de brigade de la gendarmerie et/ou du commissariat de police de la localité, conseillers municipaux et/ou chef du village/quartier) et leur expliquer le but de l'enquête.

Avant de démarrer le travail, l'équipe peut demander au chef de village/quartier de lui attribuer un guide pour l'orienter.

Comportement de l'équipe vis-à-vis des personnes interrogées :

Une fois arrivée dans le quartier/village, l'équipe devra d'abord faire une reconnaissance du quartier/village, et identifier les ménages à enquêter, puis les enquêter. En effet, ces ménages seront déjà préalablement identifiés par les agents de dénombrement. Une fois entré en contact avec la personne à interroger, l'enquêteur doit se présenter et dire le but de sa visite, en s'aidant du paragraphe introductif en première page du questionnaire ménage (partie consentement).

Ce n'est qu'après que l'enquêteur ait expliqué l'objet de l'enquête et obtenu l'accord du chef de ménage à coopérer, qu'il peut procéder au remplissage du questionnaire. L'enquêteur ne doit jamais confier ses tâches à une personne qui n'est pas membre de l'équipe.

Il est conseillé de commencer la séance d'entretien par la définition d'un ménage car souvent certaines personnes confondent ménage et concession.

On se rappellera souvent qu'en tant qu'enquêteur, on doit observer certaines règles élémentaires de bonne conduite. En effet, on devra être prudent en faisant son introduction dans la cour du ménage car ce premier contact détermine l'impression que le ménage aura de l'Agent de terrain et qui va jouer durant tout l'entretien. En particulier, l'enquêteur **devra observer les règles suivantes :**

- Être dans une tenue respectable ;
- Rester courtois durant tout l'entretien ;
- Ne pas fumer dans le ménage ;
- Ne pas interrompre l'interlocuteur ;
- Laisser à l'interlocuteur le temps de répondre ;
- Éviter toute appréciation positive ou négative de ses réponses car elle peut influencer les réponses futures de l'interlocuteur ;
- Démontrer que l'on a une maîtrise parfaite du questionnaire afin de gagner la confiance de l'interlocuteur ;
- Ne pas être indiscret ;
- Ne pas exiger/donner de cadeau ni faire de promesses aux enquêtés.

Il est strictement interdit aux enquêteurs/chefs d'équipes de :

- communiquer à toute autre personne étrangère à l'opération les renseignements recueillis lors de la collecte, ou d'en faire un sujet de commentaire ;
- montrer les documents de collecte à toute autre personne étrangère à l'opération ;
- déléguer ses fonctions d'agent enquêteur à une autre personne ne faisant pas partie de l'équipe SAP ;
- se faire accompagner et aider dans son travail par d'autres personnes sans autorisation spéciale des responsables de l'enquête ;
- demander à la population des renseignements qui ne figurent pas sur le questionnaire ;
- procéder à des activités extra-professionnelles (commerce, publicité, etc.);
- abandonner son travail d'agent enquêteur de collecte d'information avant de l'avoir totalement achevé.

Cas particuliers des ménages absents ou des personnes éligibles absentes au moment de la visite :

1) Si le chef de ménage, la personne capable de répondre aux questions sur le ménage et/ou des femmes en âge de procréer et/ou des enfants de moins de cinq ans sont absents du ménage au moment de la visite, l'enquêteur doit demander aux membres du ménage qui sont présents et/ou aux voisins quand est-ce que ces personnes éligibles pour l'enquête seront de retour. Si la ou les personnes recherchées sont dans les environs, il sera alors demandé d'aller les chercher. Si elles seront de retour au cours du séjour de l'équipe dans le village/quartier, alors l'enquêteur fixera un rendez-vous et reviendra enquêter le ménage et les personnes éligibles à la date et heure fixées.

2) En milieu rural, il est possible que la plupart des ménages et des femmes soient dans les champs pendant la journée ; les ménages seront donc probablement à enquêter très tôt le matin avant le départ aux champs ou le soir après le retour des champs. Les enquêteurs doivent donc être flexibles et prêts à administrer les questionnaires dans les horaires les plus opportuns pour les ménages enquêtés.

Outils de collecte des données à utiliser lors de cette enquête

De nos jours, les outils de collecte des données pour les enquêtes connaissent une grande mutation dans le double objectif de gain de temps et de respect de l'environnement. Ainsi, des questionnaires en format papier en passant par les PDA, la tendance est de plus en plus à l'utilisation des Smartphones dans la collecte des données lors des enquêtes. Ces outils offrent en effet beaucoup d'avantages dont les plus importants sont :

- Réduction de la durée de l'enquête (pas besoin de la phase de saisie des données au bureau)
- Amélioration de la qualité des informations recueillies (programmation permettant un contrôle de cohérence automatique lors de la saisie des données par l'agent enquêteur)

- Amélioration de la crédibilité des données collectées (La fonction GPS du Smartphone permet de s'assurer que l'enquêteur est allé sur le terrain pour recueillir les données)
Evaluation en temps réel des équipes pendant le travail de terrain
Production des résultats partiels sans attendre la fin du processus de traitement des données collectées
- Réduction de l'effet du carbone sur l'environnement.

Consignes particulières pour l'administration et le remplissage du questionnaire

Les informations recueillies et consignées dans les questionnaires constitueront une base de données destinée à l'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages. De ce fait, les informations recueillies devront être fiables pour ne pas biaiser les analyses et ne pas conduire à des conclusions incohérentes avec les réalités du terrain. Le travail effectué par l'enquêteur devra être exempt de fausses informations.

- a) Le questionnaire étant développé sous Smartphone, quelques qualités sont requises de la part de l'agent enquêteur pour une bonne utilisation de ce matériel et une saisie correcte des données (savoir manipuler l'outil informatique et ne pas avoir des problèmes de vue compte tenu de la taille de l'écran de la plupart des Smartphones utilisés lors des enquêtes) ;
- b) Éviter les doubles comptes et les omissions (par exemple, recenser aussi bien le bébé qui vient de naître que le vieillard ou le malade dans le ménage);
- c) Inscire la réponse dans la case;
- d) Ne pas accepter les réponses fantaisistes, illogiques, invraisemblables ou même vagues afin d'éviter de rapporter des données incohérentes;
- e) Ne pas poser la question, si la réponse est connue ou évidente (par exemple, s'il s'agit d'une femme qui est devant vous, ne lui demandez pas son sexe);
- f) Ne pas énumérer les modalités/options à l'enquête, sauf quand c'est spécifié dans la question ;
- g) L'enquêteur doit recueillir une réponse à chaque question posée ;
- h) Aucune section ne doit demeurer inachevée, sauf si elle n'est pas pertinente au ménage enquêté (par exemple : si le ménage n'a pas contracté de dette, on passe à la section suivante);
- i) Les questions doivent être posées dans l'ordre indiqué dans les différentes sections, en respectant les sauts indiqués ;
- j) Les abréviations ne sont pas autorisées ;
- k) Toutes les cases prévues pour la codification doivent être entièrement remplies. Les cases doivent être remplies de la droite vers la gauche, et les cases restées vides sont remplies par des zéros. Par exemple : pour inscrire le chiffre 2 où il a été prévu 3 cases pour la codification, on écrira |_0_|_0_|_2_|.
- l) Se munir d'un bloc notes pour transcrire des informations additionnelles susceptibles d'aider à une meilleure compréhension des réponses enregistrées dans le questionnaire. Ce bloc note peut aussi servir à noter les contacts utiles pour les rendez-vous et d'autres clarifications.
- m) Éviter les traductions littérales des questions qui peuvent heurter la personne au regard de sa culture, son éducation et sa foi, l'enquêteur doit s'approprier du questionnaire afin de tirer la bonne information sans vexer l'enquêté.

3. DEFINITIONS ET CONCEPTS

- **L'alerte** : consiste en un signal permettant d'annoncer une menace, un risque ou un danger.
- **L'alerte précoce** : a pour objet d'avertir à temps les décideurs et les agences de réponse aux crises alimentaires, aux menaces, aux dangers et aux risques.
- **La prévention** : est l'action de prédire un événement, afin de permettre la prise de mesures par les décideurs et les agences de réponses aux crises alimentaires en vue de les juguler avant leur arrivée.
- **La zone à risque** : c'est une zone où les disponibilités alimentaires et les conditions d'accès à l'alimentation sont à un niveau susceptible de conduire à une crise alimentaire.
- **La vulnérabilité** : fait référence à toute la gamme des facteurs qui mettent les personnes en danger d'insécurité alimentaire. Le degré de vulnérabilité pour un individu, un ménage ou un groupe de personnes est déterminé par son exposition aux facteurs de risque et par son aptitude à affronter les situations de crise et à les surmonter.
- **Les populations vulnérables** : ce sont les populations les plus exposées aux crises alimentaires. Leur vulnérabilité peut être légère (si les populations affectées peuvent maintenir leurs stratégies préférées de production et maintenir ou accumuler des biens) à extrêmement vulnérable (quand les populations liquident même les moyens de productions pour se nourrir) ou sont obligées de quitter leurs zones d'habitation pour survivre.
- **Le groupe vulnérable** : c'est un groupe de personnes présentant des caractéristiques communes et dont une forte proportion est exposée à l'insécurité alimentaire ou souffre de sous – alimentation.
- **La malnutrition** : est un état physiologique anormal causé par des carences, des excès et des déséquilibres de l'alimentation (énergie, protéines et/ou autres nutriments).
- **La famine** : est une situation dans laquelle la population d'une zone géographique donnée, ou seulement une partie de cette population, n'a pas assez de nourriture. Cela entraîne la sous-nutrition et peut provoquer la mort de faim ou de soif (déshydratation).
- **La crise alimentaire** : est un type de catastrophe qui est à l'origine d'une rupture d'équilibre entre disponibilités et consommation humaine alimentaire et entraîne souvent de graves pénuries.
- **La stratégie de vie ou système de vie** : est l'ensemble des activités et des démarches, **en temps normal**, conduites par un ménage, un groupe socio-économique, en vue

d'améliorer son bien-être, notamment satisfaire des besoins essentiels en nourriture, santé, éducation, logement, loisirs, etc.

- **La stratégie de survie ou d'adaptation** ; est l'ensemble des activités et démarches adoptées par les individus ou les ménages face à un choc, afin d'endiguer les risques de baisse de bien-être, notamment les manques de nourritures.
- **La capacité d'adaptation** : d'un ménage, d'un groupe socio-économique à une crise alimentaire est l'expression de l'efficacité des stratégies de vie et survie en période de crise alimentaire.
- **Le ménage** : est l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les ressources sont produites et mises en commun aux fins de satisfaire les besoins de base sous l'autorité d'une seule et même personne, le chef de ménage. Les membres d'un ménage partagent le même repas. Les personnes qui ne sont pas de la « famille » mais vivant avec le ménage depuis six (6) mois au moins, ou ayant l'intention d'y vivre plus de six (6) mois, sont prises en compte. Un employé de maison, une domestique, vivant dans le logement du ménage sont à inclure dans le dit ménage s'il partage le même repas. Les personnes de la « famille » absentes depuis six (6) mois ou plus, ne sont pas prises en compte.

Qui est considéré comme membre du ménage ? Toute personne vivant habituellement dans le ménage. Les personnes qui ne sont pas de la « famille » mais vivant avec le ménage depuis six (6) mois au moins, ou ayant l'intention d'y vivre plus de six (6) mois, sont prises en compte. Un employé de maison, une domestique, vivant dans le logement du ménage sont à inclure dans le dit ménage s'il partage le même repas. Les personnes de la « famille » absentes depuis six (6) mois ou plus, ne sont pas prises en compte.

Le chef du ménage n'est pas forcément le plus âgé du ménage et n'est pas forcément un homme.

Une femme peut être chef de ménage, il peut s'agir :

- de femmes, célibataires, veuves, divorcées ou séparées en charge de leurs enfants ;
- de femmes (dans les ménages polygames), considérées comme chef de ménage lorsque le mari n'est pas présent ;
- de femmes dont le mari est absent pendant une longue durée (généralement au-delà de 6 mois), pour cause de migration ;

NB : En général l'époux est chef de ménage. Toutefois, s'il déclare pour une raison ou pour une autre (âge très avancé, infirmité grave, cécité, paralysie, etc.) que sa femme ou son enfant, ou toute autre personne, est chef de ménage, on s'en tient à sa déclaration. L'enquêteur doit donc demander au répondant principal (il s'agit généralement du chef du ménage) avant de commencer l'interview s'il n'y a pas d'inconvénients à ce que d'autres membres du ménage assistent ou puissent donner leur contribution pendant l'interview dans le cas où le répondant principal ne connaît pas la réponse à certaines questions (*par exemple la contribution de l'épouse/s ou bien des personnes qui s'occupent de la cuisine pour répondre aux questions sur les dépenses alimentaires et la consommation alimentaire*).

4. COMPREHENSION DES QUESTIONS

SECTION 1 : IDENTIFICATION DEMOGRAPHIE ET EDUCATION DU MENAGE

Le questionnaire ménage commence par une partie permettant d'identifier le ménage ou le répondant principal¹.

Q 0.0a : Date de l'interview

L'agent enquêteur doit marquer **la date (jour / mois / 2013)** de l'interview dans les cases prévues à cet effet.

Q 0.0b : Nom et prénom du chef de ménage

L'agent enquêteur écrira en toute lettre le nom et le prénom du chef de ménage, dans l'espace prévue à cet effet.

Q 1.1 : Région

L'agent enquêteur sélectionnera le nom de la région où il opère parmi les modalités qui sont proposées sur l'écran du Smartphone.

Q 1.2 : Département

Une fois la région sélectionnée, les noms des départements de ladite région s'afficheront automatiquement sur le Smartphone. L'enquêteur sélectionnera donc tout simplement le nom du département concerné.

Q 1.3 : Arrondissement

Une fois le département sélectionné, les noms des différents arrondissements dudit département s'afficheront automatiquement sur le Smartphone. L'enquêteur sélectionnera donc tout simplement le nom de l'arrondissement concerné.

Q 1.4 : Communauté/Commune rurale ou Commune d'arrondissement

Une fois l'arrondissement sélectionné, l'enquêteur saisira le nom de la Communauté Rurale ou de la Communes d'Arrondissement sur le Smartphone.

Q 1.5 : Numéro du District de Recensement (DR)

L'agent enquêteur écrira le code ce district de recensement dans les cases à droite de **Code du DR**. Ces codes seront fournis à chaque enquêteur sur une fiche par l'équipe du SE/CNSA.

Q 1.6 : Village / Quartier

¹ Le répondant principal peut être le chef du ménage ou toute autre personne désigné par ce dernier pour répondre aux questions car ayant une parfaite connaissance de la vie du ménage

L'agent enquêteur écrira en toute lettre le nom du village/quartier où il opère et marquera le code correspondant dans les cases prévues à cet effet. Les noms des villages ainsi que les codes qui leurs sont associés seront fournis aux enquêteurs par l'équipe du SE/CNSA.

NB : Lorsque le DR est composé de plusieurs villages ou d'un village et ses hameaux, porter le nom du village ou du hameau où l'on opère.

Q 1.7 : Milieu de Résidence

L'agent enquêteur marquera le code qui s'applique (1 pour Rural ou 2 pour Urbain) dans la case prévue à cet effet. Il devra s'en tenir à la classification administrative en se référant à la fiche d'information issue du dénombrement fournie par l'équipe du SE/CNSA.

Q 1.8 : Numéro de ménage

L'agent enquêteur marquera le numéro du ménage sur la base de la fiche de dénombrement qui lui sera fournie par l'équipe du SE/CNSA.

NB : Ce numéro sera compris entre 01 et 8 (le nombre maximum de ménage à enquêter dans certains DR).

Q 1.9 : Numéro du questionnaire

L'enquêteur portera dans les 4 premières cases le numéro du DR. Ce numéro varie de 1 à 1.276 et sera communiqué à chaque enquêteur; les 2 dernières cases comporteront les numéros des ménages dans chaque DR et ces numéros varient de 1 à 10 dans chaque DR (du numéro 1 à 9, il faut précéder le chiffre d'un zéro, par exemple) :

Numéro questionnaire = | 1 | 1 | 2 | 4 | | 0 | 5 | .
Code quartier/village N° Ménage dans le DR

Q1.10 : Code équipe

Le code des équipes sera fourni par le SE/CNSA. Ce code varie de 1 à 42. L'agent enquêteur portera le code de l'équipe à laquelle il appartient.

Q.1.11 : Nom et prénoms de l'enquêteur

L'agent enquêteur inscrira en toute lettre son nom et prénoms dans l'espace prévue à cet effet. Dans les cases correspondant au **code enquêteur**, l'agent enquêteur y portera son numéro d'identification. Ces codes composés du code de l'équipe et du numéro de l'agent enquêteur dans l'équipe seront attribués avant le début de l'enquête par l'équipe du SE/CNSA.

Q 1.12 : Age du chef du ménage en années révolues

Inscrire l'âge en année révolue du chef de ménage. Si cet âge n'est pas connu, inscrire le code 999.

Q 1.13 : Sexe du chef de ménage

Inscrire le code correspondant à la réponse dans la case prévue à cet effet:

- 1 si le chef du ménage concerné est de sexe masculin ;
- 2 s'il est de sexe féminin.

Q 1.14 : Ethnie du chef de ménage :

Demander au répondant principal l'éthnie du chef de ménage (cela suppose que celui-ci est de nationalité sénégalaise). Puis marquer le code qui s'applique dans les cases prévues à cet effet (choisir dans la liste des codes fournie en dessous de la question). Dans le cas où la réponse est « Autre ethnie », l'agent enquêteur doit demander au répondant de préciser son ethnie. Puis reporter cette information dans la zone prévue à cet effet.

***NB :** 13 = Autres (préciser l'éthnie sénégalaise du ménage si elle ne figure pas sur la liste).*

Q 1.15 : Quel est le niveau d'instruction du chef de ménage ?

Il s'agit de savoir le niveau d'étude du chef de ménage ; marquer le code correspondant à la réponse dans la case prévue à cet effet. Moyen veut dire que le chef de ménage a fréquenté une classe entre la 6^{ème} et la 3^{ème} et inscrire le code 2. S'il a fréquenté une classe entre la seconde et la terminale, inscrire le code 3. Si le chef du ménage n'a aucun niveau d'instruction, inscrire le code 6.

Q.1.16 : Quel est le niveau d'instruction le plus élevé atteint par un autre membre du ménage ?

Il s'agit de demander le niveau d'instruction le plus élevé atteint par un autre membre du ménage en dehors du chef de ménage. Puis, inscrire le code correspondant à la réponse dans la case prévue à cet effet. Si aucun membre n'a un niveau d'instruction, inscrire le code 6.

Q.1.17 : Quel est le Statut Matrimonial du chef de ménage ?

Demander le statut matrimonial du chef de ménage et inscrire le code correspondant à la réponse dans la case prévue à cet effet.

Q.1.18 : Combien de personnes par tranche d'âge et sexe de cette catégorie de ménages vivant dans le ménage :

Il s'agit de savoir le nombre de personnes par tranche d'âge et par sexe vivant dans le ménage. Inscrire le nombre de chaque catégorie dans les cases appropriées et le total par sexe (masculin et féminin) pour chaque ménage.

Q.1.19 : Fréquentation scolaire et absence des enfants de 5 à 14 ans

Il s'agit de savoir, dans la tranche d'âge de 5 à 14 ans, le nombre d'enfants, par sexe, fréquentent l'école formalisée de langue française ou arabe. Mais aussi sur les 02 dernières semaines, combien parmi eux se sont absentés et la raison de cette absence est à choisir sur les modalités listées.

SECTION 2 : HABITAT, ASSAINISSEMENT, HYGIENE ET EQUIPEMENTS

Q2.1 : Quel est le statut d'occupation de l'habitation ?

Il s'agit d'indiquer le statut d'occupation du logement par le ménage (propriétaire, copropriétaire, locataire, colocataire, logé gratuitement, autre à préciser). Ainsi, inscrire le code correspondant à la réponse dans la case prévue à cet effet.

NB : La copropriété ou la colocation fait référence respectivement à l'appartenance ou à la location à plus d'une personne.

Q2.2 : Quel est le principal composant des murs du logement du ménage ?

L'enquêteur doit observer - si nécessaire, demander - et puis inscrire le code de la réponse correspondante dans la case prévue à cet effet. Si les murs/clôtures du logement sont composés de plusieurs matériaux, le choix sera porté sur celui qui occupe la plus grande superficie. En cas de répartition égalitaire, il faudra considérer le matériau le plus cher.

NB : S'il y a plusieurs types de logement avec des composants des murs ou des toits ou des sols qui sont différents, prendre en compte, le logement qui abrite le plus de membres du ménage.

Pour renseigner les questions, l'enquêteur peut avoir la réponse par simple observation du logement.

Q2.3 : Quel est le principal composant du toit du logement du ménage ?

L'enquêteur doit observer - si nécessaire, demander - et puis inscrire le code de la réponse correspondante dans la case prévue à cet effet. Si le toit du logement est composé de plusieurs matériaux, le choix sera porté sur celui qui occupe la plus grande superficie. En cas de répartition égalitaire, il faudra considérer le matériau le plus cher.

Q2.4 : Quel est le principal composant du sol des habitats ?

L'enquêteur doit observer - si nécessaire, demander - et puis inscrire le code de la réponse correspondante dans la case prévue à cet effet. Si le composant du sol du logement est composé de plusieurs matériaux, le choix sera porté sur celui qui occupe la plus grande superficie. En cas de répartition égalitaire, il faudra considérer le matériau le plus cher.

Q2.5 : Combien de pièces d'habitation compte le logement occupé par le ménage ?

L'enquêteur doit observer - si nécessaire, demander - combien de pièces à usage d'habitation sont utilisées par le ménage et puis inscrire le code de la réponse correspondante dans les cases prévues à cet effet.

NB : *Par pièces à usage d'habitation, l'on sous-entend l'ensemble des pièces qui servent de chambre à coucher (exclure salle de bain, cuisine et toilette).*

Q2.6 : Quelle est la source principale d'éclairage du ménage ?

Il s'agit d'inscrire dans les cases le code de la modalité correspondante à la principale source d'éclairage du ménage. Si le ménage utilise plusieurs sources, considérer la plus utilisée ou, en cas de répartition égalitaire, la source d'éclairage la plus coûteuse financièrement.

Q2.7 : Quelle est la principale source d'énergie pour la cuisson et la transformation des aliments du ménage ?

Il s'agit d'inscrire dans la case prévue à cet effet, le code de la modalité correspondante à la principale source d'énergie utilisée pour la cuisson dans le ménage. Si le ménage utilise plusieurs sources, considérer la plus utilisée ou, en cas de répartition égalitaire, la source d'énergie la plus coûteuse financièrement.

Q.2.8 Quelle est la principale source d'eau de boisson du ménage ?

Il s'agit d'inscrire dans la case prévue à cet effet, le code de la modalité correspondante à la principale source d'eau de boisson du ménage. Si le ménage utilise plusieurs sources, considérer la plus utilisée ou, en cas de répartition égalitaire, la source d'eau la plus coûteuse financièrement.

NB :

- *L'eau minérale (en bouteille ou en sachet) fait référence à l'eau conditionnée industriellement par des sociétés agréées et pas du tout à l'eau (de robinet ou de puits) mise en bouteille ou en sachet par des particuliers et généralement vendue aux abords des routes ;*
- *Un puits protégé possède généralement des équipements qui limite la pollution de l'eau (utilisation de buses ; existence d'une margelle, d'un couvercle, d'une dalle de ciment aux abords, d'une poulie, d'un treuil, d'une pompe, etc.) ;*

Q2.9 : En situation normale, combien de temps vous faut-il pour aller chercher l'eau de boisson du ménage (aller et retour + le temps d'attente sur place) ?

Il s'agit de demander le temps que met le ménage pour aller chercher de l'eau (trajet aller/retour plus temps d'attente sur place), puis d'inscrire le code de la modalité correspondante dans les cases prévues à cet effet. Si le répondant principal ne sait pas combien de temps il faut pour aller chercher l'eau, il/elle pourrait demander la contribution d'autres membres du ménage (notamment ceux/celles qui vont chercher l'eau) pour répondre à cette question.

Q2.10 : Que vous faites-vous pour rendre potable l'eau utilisée pour la boisson ?

L'enquêteur doit demander comment l'eau est traitée pour la rendre propre à la consommation. **Il ne doit pas suggérer les réponses. Plusieurs réponses sont possibles.** Si le ménage cite plusieurs modes de traitement listés dans le questionnaire, il faudra inscrire le code du traitement le plus utilisé par le ménage. Si le mode cité par le ménage n'est pas listé dans le questionnaire, porter le code 9 (autre traitement) et préciser ce mode. Si au contraire aucun traitement n'est fait pour rendre l'eau de boisson potable, porter le code 1.

Q2.11 : Quel est le principal type de toilette utilisé par le ménage ?

Il s'agit d'indiquer le principal type de toilette utilisé par le ménage. Inscrive le code de la modalité correspondante dans la case prévue à cet effet.

Q2.12 : Votre ménage partage-t-il les toilettes avec d'autres ménages ?

Demander si, habituellement, les toilettes sont d'usage exclusif du ménage ou s'il y a d'autres membres d'un autre ménage qui les utilisent régulièrement. Selon la réponse mettre le code 0 ou 1.

Q2.13 : Votre ménage possède-t-il actuellement les biens suivants (en bon état de fonctionnement) ?

Ne vous fiez pas à l'apparence du ménage, posez toutes les questions.

Il s'agit de passer en revue la liste des biens dans le tableau avec le ménage et pour tout équipement en état de marche qu'il possède mettre le code 1 et le code 0 pour ceux qu'il ne possède pas.

SECTION 3 : CAPITAL PRODUCTIF, STOCKS ALIMENTAIRES ET POSSESSION DE BETAÏL

Q3.1 : De quelle superficie de terres cultivables disposez-vous ?

Il s'agit d'indiquer la superficie totale (en hectare) des parcelles appartenant au ménage à deux (2) décimales près.

Exemple : si le ménage indique 4 hectares, inscrire |_0_|_0_|_4_|, |_0_|_0_| ha ; la virgule qui sépare la première case de droite et la deuxième correspondant à la virgule décimale.

Au cas où cette superficie est exprimée par le ménage en une unité de mesure locale quelconque, c'est le résultat issu de la conversion en hectare qui doit être inscrit.

Rappel : 1 hectare = 10 000 m² par ex. un carré de 100 mètres de côté sur 100 mètres.

¼ d'hectare = 2 500 m² par ex. un carré de 50 mètres de côté sur 50 mètres.

Q3.2 : Disposez-vous du type de matériel agricole suivant :

L'enquêteur demandera si le ménage dispose du type de matériel agricole listé dans le questionnaire et inscrire le code :

- 1 si le ménage dispose du type de matériel;
- 0 si non.

Q3.3 : Avez-vous pratiqué l'agriculture au cours de la campagne agricole 2012-2013 ?

Il s'agit d'indiquer si le ménage a pratiqué l'agriculture pendant la campagne agricole 2012/2013. Inscrive le code :

- 1 si le ménage a pratiqué l'agriculture pendant la campagne agricole 2012/2013 ;
- 0 si non.

Dans le cas où le ménage a pratiqué l'agriculture au cours de la campagne agricole passée (réponse 1), poser les questions qui suivent.

Si le ménage n'a pas pratiqué c'est-à-dire si réponse = 0, passer à la question 3.8.

Q3.4 : Quelle superficie avez-vous cultivée la campagne agricole passée ?

Il s'agit d'indiquer la superficie cultivée en ha (toute spéculation confondue) par le ménage au cours de la campagne agricole 2012-2013 au ***cas où la réponse à la question Q3.3 est Oui***. Donner la réponse à deux décimales près (voir Q3.1).

NB : La superficie cultivée peut être inférieure, égale à la superficie de terres cultivables dont dispose le chef du ménage. Elle peut aussi être supérieure à la superficie de terres cultivables dont dispose le chef du ménage dans le cas où ce dernier a en plus de ses propres parcelles a par exemple loué ou emprunté d'autres parcelles en 2012-2013 pour les cultiver.

Q3.5 : Disposez vous actuellement de stocks de céréales issues de votre dernière production ?

Il s'agit de savoir si le ménage dispose de stocks de céréales au passage de l'enquêteur (mil, sorgho, maïs, riz, blé, fonio) issues des récoltes de la campagne agricole 2012-2013. Inscrire le code :

- 1 si le ménage dispose de stocks;
- 0 si non.

NB. Le riz importé stocké pour les besoins du ménage n'est pas comptabilisé.

Q3.6 : Si OUI, quel est le niveau de stock actuel par céréale ?

Si la réponse à la question 3.5 est oui (code 1) demander les quantités disponibles de chaque céréale et inscrire ces quantités en kg. Au cas où le ménage évalue les quantités de ses stocks de céréales en Unités de Mesure Locale (UML), demander l'équivalent du poids de l'UML en kg. Par la suite, l'enquêteur sera chargé de calculer la quantité des stocks en kg qui est le produit du nombre d'UML par le poids (en kg) de l'UML. Inscrire la quantité dans les cases prévues à cet effet.

Q3.7 : Combien de mois de consommation votre stock de céréales actuel peut couvrir ?

Il s'agit de demander au répondant principal, le nombre de mois de consommation alimentaire du ménage que ses stocks céréaliers peuvent couvrir et inscrire le nombre dans les cases prévues à cet effet. Ce nombre sera à une décimale près ; par exemple trois mois et demi s'écrit 3,5 mois.

NB. Si le répondant principal utilise les semaines pour estimer la durée de consommation de son stock de céréales, sachez que 1 semaine = 0,25 mois, 2 semaines = 0,5 mois et 3 semaines = 0,75 mois.

Q3.8 : Où achetez-vous principalement vos denrées alimentaires de base (céréales-arachide) ?

Il s'agit d'indiquer où est-ce que le ménage achète principalement ses denrées alimentaires de base (céréales, arachide) et de porter le code correspondant dans la case prévue à cet effet. Si le ménage n'achète pas ces denrées, aller directement à la question **Q3.12**.

Q3.9 : Comment est le niveau actuel d’approvisionnement en céréales (Riz, mil, maïs et sorgho) de votre lieu d’achat (boutique ou marché)?

L’enquêteur demandera au répondant principal d’apprécier le niveau actuel d’approvisionnement de lieu ce dernier achète les céréales pour les besoins de consommation de son ménage ; inscrire le code de la réponse correspondante dans la case prévue à cet effet.

Q3.10 : Quelle appréciation faites-vous du niveau actuel des prix de ces denrées par rapport à la même période de l’année précédente ?

Il s’agit d’une appréciation globale des prix des denrées alimentaires consommées par le ménage comparativement à la même période de l’année précédente (exemple prix pratiqués au cours du mois de juin 2013 comparés aux prix pratiqués du mois de juin 2012).

- Si le ménage estime que les prix de cette année sont supérieurs à ceux de 2012, inscrire le code 1 ;
- Par contre si le ménage pense que cette année les prix sont inférieurs, inscrire le code 2 ;
- Si le ménage estime que les prix n’ont pas varié, inscrire le code 3.

Q3.11 : Si l’achat se fait au marché, quelle distance sépare votre village de ce marché ?

Il s’agit de demander au répondant principal la distance qui sépare son village du marché que le ménage fréquente le plus pour acheter ses denrées alimentaires. Si le marché est situé dans le village, inscrire le code 1. Sinon utilisez le code correspondant suivant la distance du marché par rapport à la localité où habite le ménage.

Q3.12 : Possédez-vous du bétail ?

L’enquêteur portera 1 si la réponse du répondant principal est Oui et 0 si la réponse est Non. Au cas où la réponse est Oui, l’enquêteur la partie relative au nombre des animaux possédés par espèce.

Q3.13 : Si le ménage possède des animaux en quel nombre ?

Au cas où le ménage possède le type d’animaux listé dans le questionnaire, préciser le nombre actuellement (y compris les animaux confiés et ceux partis en transhumance. Porter **000** si le ménage ne possède pas le type d’animal dans la case correspondante.

SECTION 4 : CONSOMMATION ALIMENTAIRE

Q.4.1 : Hier, combien de repas (familial) ont été pris dans le ménage par les adultes?

Cette question intéresse les adultes vivant dans le ménage. L'enquêteur devra inscrire le nombre de repas pris par les adultes la veille dans la case appropriée selon la réponse fournie par le répondant principal.

Q4.2 : Habituellement en cette période de l'année, ce nombre de repas pris la veille par les adultes est-il différent ?

Il s'agit d'indiquer si le nombre de repas pris la veille par les adultes est différent de celui pris à la même période de l'année passée. Inscrire le code correspondant à la réponse donnée par le répondant principal dans la case appropriée.

Q.4.3 : Hier, combien de repas (familial) ont été pris dans le ménage par les enfants de moins de 5 ans?

Cette question intéresse les enfants de moins de 5 ans vivant dans le ménage. L'enquêteur devra inscrire le nombre de repas pris par les enfants de cette catégorie la veille dans la case appropriée selon la réponse fournie par le répondant principal.

Q4.4 : Habituellement en cette période de l'année, ce nombre de repas pris la veille par les enfants de moins de 5 ans est-il différent ?

Il s'agit d'indiquer si le nombre de repas pris la veille par les enfants de moins de 5 ans est différent de celui pris à la même période de l'année passée. Inscrire le code correspondant à la réponse donnée par le répondant principal dans la case appropriée.

***NB :** Si le répondant principal a déclaré ne pas avoir d'enfants de moins de 5 ans (Q1.18), la question relative à cette catégorie ne sera posée.*

Q4.5 : Combien de personnes, selon la tranche d'âge, prennent actuellement certains de leurs repas hors de la maison ?

Dans certains milieux (notamment urbains), des membres d'un ménage prennent certains de leurs repas hors de la maison du fait de leurs activités. Il s'agit de demander au chef de ménage si c'est le cas, de donner le nombre de personnes de son ménage dans les tranches d'âges « 6 à 18 ans » et « plus de 18 ans » sont concernées. .

Q4.6 : Combien de jours durant la semaine dernière les membres de votre ménage ont consommé les aliments à base des produits suivants et comment ces aliments ont été acquis ?

Q.4.6.1 : L'enquêteur demandera au répondant principal de compter le nombre de jours durant la semaine pendant lesquels l'aliment est apparu dans son bol alimentaire que ce soit sous la forme de condiment ou de denrée de base du repas. Il portera le nombre dans la case prévue à cet (ce nombre varie de 0 à 7, 0 si l'aliment n'a pas été consommé au cours des 7 derniers jours). La viande, le poisson et les fruits de mer consommés en petites

quantités seront considérés comme condiments. Il en est de même du lait utilisé pour le café ou le thé.

Q4.6.2- Pour chaque aliment consommé durant les 7 derniers jours précédant l'enquête, l'enquêteur demandera au répondant principal son origine. C'est-à-dire si l'aliment provient de sa production ou s'il a été acheté ou s'il a été reçu comme aide ou s'il est un produit de cueillette, etc. Le code de la source correspondant à la réponse du répondant principal sera porté dans la case prévue à cet effet.

4.7 : Iodation du sel

Il s'agit de demander au répondant principal une cuillerée de sel utilisé pour les besoins du ménage, ensuite de tester ce sel pour vérifier la présence d'iode et d'inscrire le code correspondant au résultat de ce test dans la case prévue à cet effet. S'il n'y a pas de sel dans le ménage, inscrire le code **0**.

SECTION 5 : REVENUS DU MENAGE ET DEPENSES

Q5.a1 : Combien de personnes du ménage contribuent aux revenus (y compris le chef de ménage) au cours des 12 derniers mois?

L'enquêteur demandera au répondant principal le nombre de personnes qui ont un revenu dans le ménage au cours des 12 derniers mois; inscrire leur nombre dans les cases prévues à cet effet.

Q5.a2 : Migration et transferts

L'enquêteur demandera le nombre de travailleurs par sexes de 15 à 60 ans sont issus du ménages et parmi eux combien contribue au revenu du ménage. S'il y a des transferts, il appréciera, avec son répondant principal, l'évolution de leur volume par rapport à il y a un an et mettre le code approprié.

Q5.a3: Quelles sont les trois principales sources de revenus (en termes de volume monétaire y compris l'estimation de l'autoconsommation) au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête ?

L'enquêteur demandera au répondant principal les trois premières sources de revenus dont dispose le ménage en fonction du volume monétaire que celles-ci génèrent. Pour chaque source de revenu, préciser sa contribution au revenu global du ménage. La somme de ces 3 contributions peut être inférieure à 100% si en plus de ces trois principales sources, le ménage dispose d'autres de moindre importance. Par contre, cette somme ne doit jamais dépasser les 100%.

Q5.a4 : Stabilité de la principale source de revenus du ménage :

L'enquêteur demandera au répondant principal de préciser la stabilité du montant de la principale source de revenu. Inscrive 1 si la source de revenu est Stable et 2 si elle est Instable

Q5.a.5 : fréquence de la principale source de revenus du ménage

L'enquêteur appréciera avec son répondant principal de la régularité ou non de la principale source de revenu du ménage. Et il inscrira 1 s'elle est régulière et 2 s'elle ne l'est pas.

Q5.a6 : Quel est le montant total du revenu du ménage au cours des 12 derniers mois y compris les transferts reçus ?

Demander au répondant principal le montant total de revenu du ménage au cours des 12 derniers mois. Avec méthode, l'enquêteur estimera chaque source de revenu et additionnera tous les montants des différentes sources pour avoir le montant total du revenu du ménage sur les 12 derniers mois. Les transferts reçus par le ménage au cours de cette période font partie du montant total du revenu du ménage.

Q5.a7 : Est-ce que votre ménage a emprunté (en espèces ou en nature) au cours des 12 derniers mois ?

Demander au répondant si le ménage a effectué des emprunts d'argent ou en nature (riz, huile, etc.) au cour des 12 derniers mois. Mettre 0, s'il n'a rien emprunté et Aller directement à la sous section 5b et inscrire 1 s'il y a emprunt.

Q5.a8 : Si OUI, quelle est la principale source du crédit du ménages ?

S'il y a emprunt, dire l'origine du prêt et inscrire la modalité qui correspond.

Q5.a9 : Quelle est la principale utilisation du crédit contracté par le ménage ?

L'enquêteur demandera la principale destination du crédit. Ensuite, il inscrira la modalité qui correspond.

Q5b.1 : Dépense estimée en cash ou à crédit au cours des 30 derniers jours ?

Les informations recherchées concernent les dépenses effectuées **par tous les membres du ménage, au cours des 30 derniers jours**, pour l'acquisition des produits et services. **Pour chaque produit ou service, poser la question** pour avoir une estimation du montant dépensé et inscrire le montant correspondant dans les cases de la ligne appropriée. L'estimation du montant dépensé pour un produit ou service devra prendre en compte la valeur monétaire des achats au comptant (cash/espèces et les achats faits à crédit.

NB : Les dépenses effectuées avant les 30 derniers jours précédant l'enquête ne sont pas concernés.

Exemple d'évaluation des dépenses d'un ménage pour un produit donné (le riz par exemple) :

Au cours des 30 derniers jours, le ménage a acheté 20kg de riz au comptant et 10kg de riz à crédit. En supposant qu'un kilo de riz coûte 400 francs CFA, il en découlera l'estimation suivante pour ce poste de dépense :

Achats cash : 20 x 400 = 8.000 francs CFA
Achat à crédit : 10 x 400 = 4.000 francs CFA

Produits/Services	Q5b.1. Dépense estimée en cash ou à crédit au cours des 30 derniers jours (en francs CFA)
Riz	_0_ _0_ _1 _2_ _0_ _0_ _0_

NB : L'enquêteur doit poser la question pour tous les produits. Les emprunts d'argent et de denrées alimentaires ne sont pris en compte dans cette partie.

Q5b.2 : Origine des produits/services non achetés consommés au cours des 30 derniers jours

Il se peut qu'en plus des produits ou services achetés, le ménage ait consommé des produits ou services non achetés de la même nature (provenant de sa propre production ou sous

forme de dons/aides reçus). Ainsi pour chaque produit ou service, l'enquêteur demandera au répondant principal son origine. C'est-à-dire si le produit ou service provient de sa production ou s'il a été reçu comme dons/aide alimentaire. Si le produit n'est pas concerné par l'une ou l'autre de ces modalités, inscrire 3 et passer à la ligne suivante

Q5b.3 : Estimer la valeur de chaque produit/biens non achetés consommés au cours de 30 derniers jours?

Pour chaque produit ou service non acheté et consommé par le ménage au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête, l'enquêteur demandera au répondant principal de préciser sa valeur monétaire. Ainsi, l'enquêteur demandera au répondant principal combien coûterait ce produit ou service si ce dernier devrait l'acheter. Il portera le montant déclaré par le répondant dans les cases prévues à cet effet.

NB : Les biens et services acquis avant les 30 derniers jours précédant l'enquête ne sont pas concernés.

Q5b.4 : Combien avez-vous dépensé pour acquérir les biens et/ou les services au cours des 3 derniers mois ?

Les informations recherchées concernent les dépenses effectuées **par tous les membres du ménage, au cours des 12 derniers mois**, pour l'acquisition d'une catégorie de biens et services tels que les équipements, les investissements, le remboursement des dettes, l'organisation des cérémonies sociales, etc. **Pour chaque produit ou service, poser la question** pour avoir une estimation du montant dépensé et inscrire le montant correspondant dans les cases de la ligne appropriée. Inscrire 0 si le bien/service n'est pas acquis dans les 12 derniers mois.

SECTION 6: CHOCS/PROBLEMES/DIFFICULTES

Q.6.1 : Chocs vécus au cours des 12 derniers mois

Q6.1a Quels ont été les trois principaux problèmes/chocs/difficultés subis par votre ménage au cours des 3 derniers mois ? (PAR ORDRE D'IMPORTANCE)

L'enquêteur demandera au répondant principal de lister les trois chocs qui ont le plus affecté son ménage au cours des 3 derniers mois précédant l'enquête en les classant par ordre d'importance. Les chocs dont il est question ici ont un effet/impact immédiat ou à moyen terme sur la santé et/ou la sécurité alimentaire des membres du ménage.

NB : Ne pas énumérer les modalités listées dans le questionnaire, mais plutôt laisser le ménage répondre spontanément.

Une fois cela fait, demander au ménage de ranger les 3 plus importants). Si le ménage n'a cité qu'un seul choc ou deux chocs par exemple, inscrire **23** (pour dire qu'il n'y a plus d'autre choc) dans la ligne 2^{ème} choc ou dans la ligne 3^{ème} choc. Au cas où le ménage n'a connu aucun choc, inscrire **00** (pas de choc) dans la ligne 1^{er} choc.

Q6.1b Le choc ou problème a-t-il causé une réduction ou une perte de revenus (nature ou espèce) ?

Si le choc subi a entraîné une réduction notable du revenu du ménage, l'enquêteur inscrira 1 et il mettra 0, si le choc n'a pas affecté son revenu.

Q6.1c Est-ce que le ménage a pu se relever de la diminution de revenus ou de biens subis lors du choc ?

Si un choc a entraîné une perte de revenu, il s'agit de voir avec le répondant principal si depuis l'avènement du choc, le ménage a pu recouvrer partiellement ou entièrement ou pas du tout son niveau de revenu d'avant choc. Mettre le code correspondant à la réponse du ménage.

Q.6.1 : Chocs vécus au cours des 5 dernières années

Q6.2a Quels ont été les trois principaux problèmes/chocs/difficultés subis par votre ménage au cours des 5 dernières années ? (PAR ORDRE D'IMPORTANCE)

L'enquêteur demandera au répondant principal de lister les trois chocs qui sont apparus le plus et qui ont affecté le ménage au cours des 5 dernières années en les classant par ordre d'importance. Les chocs dont il est question ici ont un effet/impact immédiat ou à moyen terme sur la santé et/ou la sécurité alimentaire des membres du ménage.

NB : Ne pas énumérer les modalités listées dans le questionnaire, mais plutôt laisser le ménage répondre spontanément.

Une fois que le ménage a listé les 3 chocs, demander au répondant de les ranger par ordre d'importance. Si le ménage n'a cité qu'un seul choc ou deux chocs, inscrire **23** (pour dire

qu'il n'y a plus d'autre choc) dans la ligne 2^{ème} choc ou dans la ligne 3^{ème} choc. Au cas où le ménage n'a connu aucun choc, inscrire **00** (pas de choc) dans la ligne 1^{er} choc.

Q6.2b Combien de fois le choc a été vécu par le ménage au cours de ces 5 dernières années ?

L'enquêteur cherchera à savoir pour les 3 principaux chocs subis par le ménage au cours des 5 dernières années, combien de fois, le(s) choc (s) a (ont) affecté le ménage.

SECTION 7: STRATEGIES D'ADAPTATION

Q7.1 : Combien de jours au cours des 7 derniers jours, votre ménage a-t-il dû recourir aux stratégies suivantes ?

Pour chacune des stratégies listées, inscrire dans la case correspondante le nombre de jours où le ménage a eu recours à ces stratégies au cours des 7 derniers jours précédant l'enquête. Par exemple :

- si le ménage n'a pas eu recours à une stratégie donnée au cours de sept (7) derniers jours précédant l'enquête, (aucun jour), inscrire **0** ;
- si le ménage a eu recours à une stratégie donnée **un seul jour** au cours de sept (7) derniers jours précédant l'enquête, (quel que soit le nombre de fois dans la journée), inscrire **1** ;
- si le ménage a eu recours à une stratégie donnée **deux jours** au cours des sept (7) derniers précédant l'enquête (quel que soit le nombre de fois dans une journée), inscrire **2** ;
- et, ainsi de suite.

NB : Il ne s'agit pas d'inscrire le numéro de la stratégie adoptée, mais combien de jours de la semaine la stratégie a été adoptée, le nombre à inscrire varie donc entre 0 et 7.

Q7.2 : Le ménage a-t-il eu recours aux stratégies suivantes pour faire face à un problème alimentaire au cours des 30 derniers jours ?

Il s'agit de savoir si le ménage a eu à faire recours aux stratégies listées pour faire face à un problème alimentaire au cours des 30 derniers jours précédant l'enquête. Inscrire :

- 0 = Non, je n'en ai pas eu besoin
- 1= Non
- 2= Oui

Résultats du remplissage

L'agent enquêteur écrira le code correspondant à la réponse appropriée dans la case prévue à cet effet.

1 = Remplissage complet du questionnaire avec le ménage tiré ;

2 = Remplissage complet du questionnaire avec le ménage de remplacement ;

3 = Remplissage incomplet du questionnaire. Il d'agit du cas où pour une raison ou pour une autre, l'enquêteur n'a pas pu terminer le remplissage du questionnaire avec le ménage (qu'il s'agisse du ménage tiré ou du ménage de remplacement).

Remerciez vivement le répondant et demandez si il/elle peut vous donner un contact téléphonique pour pouvoir le joindre en cas de besoin de clarifications. Inscrire le(s) numéro(s) de téléphone et le nom de la personne dans la ligne 'Observations'.

Fin de l'interview

- L'enquêteur inscrira le nom et prénoms du répondant principal. Ce dernier peut être le chef de ménage lui-même ou tout autre membre du ménage ayant toutes les informations sur le ménage et ayant participé au remplissage du questionnaire
- L'enquêteur demandera au répondant principal de lui donner si possible son numéro de téléphone
- L'enquêteur portera la date de l'enquête (jour/mois/année) dans la partie réservée à cet effet.